



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

**n°23.05.08**

Rapporteur : Isabelle DESMALLEES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** 21 septembre 2023

**Date d'affichage :** 21 septembre 2023

**L'an deux mil vingt-trois,**

Le vingt-sept septembre à dix-huit heures et trente minutes,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :**

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE,  
Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul  
FIGVED, Jean-Claude VINATIER.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusées :**

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Gilles PERLI  
Sophie PAUMOND ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO  
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Muriel FINE

**Magali BRECHU a été élue secrétaire de séance**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Objet :** Convention de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que XP FIBRE est l'opérateur en charge du déploiement du réseau Très Haut Débit sur fibre optique sur la Commune de la Salle les Alpes.

**Vu** le code des collectivités territoriales ;

**Vu** le code des postes et des communications électroniques ;

**Vu** le projet de convention de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique ;

**Considérant** la nécessité de raccorder le futur bâtiment de la Maison de Santé à la fibre optique ;

**AR Prefecture**

005-210501615-20230927-230508-DE

Recu le 06/10/2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **APPROUVE** la convention relative à la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le 27 septembre 2023

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Magali BRECHU